

L'Anact lance son 1^{er} appel à projet Fact sur "Qualité de vie au travail et numérique".

Le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (Fact) a pour objet de promouvoir et soutenir, au moyen d'une aide financière des projets d'expérimentation sur le champ de l'amélioration des conditions de travail. Ceux-ci sont sélectionnés dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, Un premier appel à projet vient d'être lancé sur le thème : « qualité de vie au travail et numérique ».

Le Fact apportera un soutien aux actions s'inscrivant dans l'un et/ou l'autre des axes suivants :

- les démarches de prévention des risques professionnels liés aux transformations numériques.
- les démarches d'innovation en matière de conception et d'organisation en lien avec des transformations numériques ou le numérique comme vecteur d'amélioration de la qualité de vie au travail.
- les projets centrés sur les liens entre management et numérique avec des actions pour soutenir les managers impactés par ces transformations et chargés de les mettre en œuvre.

Les porteurs de projet devront télécharger les formulaires de demande d'aide **correspondant à leur situation** et les transmettre par courrier, remplis avec l'ensemble des pièces jointes demandées au **plus tard le 25 avril 2016**.

Qui peut bénéficier d'une subvention du Fact ?

- les entreprises ou associations de moins de 300 salariés ;
- les organisations professionnelles ou interprofessionnelles de branches nationales ou leur représentation régionale ou locale.

Les structures publiques ne sont pas concernées par ce dispositif.

Quelles modalités d'action ?

Les projets éligibles s'inscrivent dans une démarche d'action, soit :

- individuelle d'accompagnement direct d'une entreprise ou d'une association de moins de 300 salariés ;
- collective(s) territoriale(s) interprofessionnelle (s) ;
- collective(s) sectorielle(s) territoriale(s) ou nationales(s) ;

Ils comportent une dimension participative.

En savoir plus : [financer votre projet \(fonds Fact\)](#)

Contact Presse :

Catherine Guibbert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

Emma Step – e.step@anact.fr - 04 72 56 13 39

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social et d'un réseau de 26 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract a pour vocation de mettre en capacité les salariés et directions, plus particulièrement dans les petites et moyennes entreprises, de recourir à des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : transformer à leur avantage les contraintes et défis d'aujourd'hui et de demain.